



# CONVENTION D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR L'EAU MINÉRALE ET DE SOURCE

- *Version du 17 septembre 2020 suite à son passage en commission marque nationale* -

Ce document reprend les éléments de l'ancien référentiel élaboré en 2006 en les actualisant par rapport aux enjeux des Parcs et des nouvelles pratiques entrepreneuriales. Il les resitue dans le référentiel cadre « Valeurs Parc naturel régional » avec les critères « entreprise » et ceux relatifs aux produits « artisanaux » et « produits transformés », complétés par quelques critères spécifiques « eau ».

Ce document a été rédigé dans le cadre du travail conduit au sein du groupe réunissant les Parcs des Ballons des Vosges, des Monts d'Ardèche, de Corse, du Périgord-Limousin et des Vosges du nord.

# CRITERES GENERIQUES « ENTREPRISE »

## Critères organisation d'entreprise

	Exigences obligatoires	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Éléments d'évaluation*	Satisf action exigen ce **	Notes d'audit***
1	L'entreprise <b>affiche clairement ses engagements</b> « Valeurs Parc naturel régional » en utilisant et mettant à la vue de ses clients les supports mis à disposition par le Parc.	Ce point est d'autant plus important pour ce type de produit pouvant se retrouver en GMS. Un message traduit en langue étrangère sera prévu en cas d'exportation de bouteilles. Question : Vu des clients et collaborateurs, est-ce que les engagements « Valeurs Parc naturel régional » de l'entreprise sont spontanément visibles ? Ex : logo sur produit, affichage sur lieu de vente, site internet	Présence de documents accessibles au public		
2	L'entreprise dispose d' <b>indicateurs permettant d'évaluer ou de mesurer ses performances</b> en lien avec les 3 valeurs de la marque (environnement et patrimoines – humain et social – attachement au territoire) de ses pratiques, dans une logique de vision globale. Elle tient les résultats de ses évaluations à disposition du Parc.	E : Pour pouvoir s'améliorer il est nécessaire de bien se connaître. Dans cet esprit, l'entreprise identifie et suit des indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que – Taux d'absentéisme du personnel, si applicable – CA réalisé auprès de fournisseurs locaux, Kwh consommés – Litres d'eau consommés, intégration paysagère des bâtiments, limitation des déchets produits et du suremballage, consommation d'énergie – etc. Ces indicateurs sont répertoriés dans un tableau de bord suivi régulièrement.	Tableau de bord avec suivi des indicateurs. Pour définir les outils d'estimation, le Parc pourra aider l'entreprise grâce à un guide national permettant d'identifier les quelques critères à suivre et la mise en place des actions d'amélioration du plan.		
3	L'entreprise dispose d'un <b>plan d'amélioration</b> dans chacun des 3 domaines « Valeurs Parc » (environnement et patrimoines – humain et social – attachement au territoire) s'appuyant sur une vision globale de l'entreprise	E : Les actions entreprises dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise sont identifiées et suivies (délais – responsable – objectifs – etc.), en particulier celles visant à réduire les impacts environnementaux Le plan d'actions est annexé à la convention.	Plan d'actions		
4	Par ses pratiques et sa communication, l'entreprise encourage les <b>comportements éco-citoyens</b> .	E : Sensibiliser par l'exemple est le mot d'ordre des bénéficiaires de la marque. L'entreprise donne de la visibilité à ses actions environnementales ou inciter les clients à des pratiques plus respectueuses de l'environnement (ex : stage d'éco-conduite, formation sur économies d'énergies et tri sélectif pour salariés)	Supports de communication		

5	L'entreprise se préoccupe régulièrement de la <b>satisfaction de ses clients</b> (questionnaire ou autre moyen). En fonction des résultats, elle procède aux actions correctives nécessaires.	E : Le suivi du taux de satisfaction des clients se fait au moins annuellement et peut être réalisé de différentes manières : questionnaire – suivi de la notation sur des plateformes d'évaluation (Réseaux sociaux) – Entretien individuel – etc. Sur la base d'un système de retour organisé par le Parc ou les bénéficiaires, les résultats d'analyses seront conservés.	Rapport « Analyse de satisfaction »		
---	---	--	-------------------------------------	--	--

\* Eléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfacation de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification dde bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)

## Critères attachement au territoire (T)

	Exigences obligatoires	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Eléments d'évaluation*	Satisfacation exigence**	Notes d'audit***
6	L'entreprise participe à l'économie locale : choix de ses principaux fournisseurs/sous-traitants /prestataires locaux. Elle met notamment en vente ses produits sur le Parc.	E : L'entreprise contribue : <ul style="list-style-type: none"> <li>. à la préservation et à la gestion du patrimoine (notamment sur des thématiques eau/ environnement)</li> <li>. au développement et à la valorisation des ressources locales</li> <li>. à des manifestations sur le territoire (par le biais du Parc ou non) et à des actions de partenariat/ mécénat notamment sur des thématiques eau/ environnement.</li> </ul> E : L'entreprise fait en sorte que son eau soit en vente sur le territoire du Parc et en particulier en circuits courts ou vente directe (petites surfaces, magasins de producteurs, épiceries du Parc..).	Liste des fournisseurs locaux		
7	L'entreprise fait la promotion des <b>prestations, des produits locaux</b> (y compris les autres <b>produits marqués</b> ) et <b>des activités socio-économiques sur le Parc</b> .	Question à poser : Est-ce que l'entreprise a entrepris des recherches pour être bien au fait des possibilités de se fournir en produits locaux ? Est-ce qu'elle informe ses clients des particularités des produits locaux ? Est-ce qu'elle connaît et valorise les autres bénéficiaires marqués ?	Liste des fournisseurs de produits locaux		
8	Les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs font la promotion de la découverte du Parc et des activités du syndicat mixte (rôle d'ambassadeurs)	E : Les dirigeants et/ou les collaborateurs connaissent la documentation et les activités proposées par le Parc.	Echange avec les responsables		

9	L'entreprise participe activement aux échanges organisés dans le cadre du réseau des entreprises du Parc. Elle s'inscrit dans le cadre des actions de promotion collectives au sein du Parc ou en interparcs et de la Fédération.		Echange avec les responsables Liste des temps d'échange auxquels l'entreprise a participé		
10	L'entreprise favorise un dialogue ouvert et permanent avec ses partenaires publics et privés (collectivités, État, voisinage, associations).	E : L'entreprise connaît bien ses parties prenantes ainsi que leurs besoins. L'entreprise s'assure de vivre en bonne harmonie avec elles, en particulier avec les agriculteurs concernés par la zone de captage élargie en relation avec les pratiques mises en oeuvre (gestion des épandages, traitements pesticides aux abords des lieux public ou d'habitation, nuisances sonores etc.)	Rapport « Analyse des parties prenantes »		

\* Eléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfaction de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification de bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)

## Critères environnementaux et patrimoniaux (E)

	Exigences obligatoires	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Eléments d'évaluation*	Satisf action exigen ce **	Notes d'audit***
1 1	L'entreprise a identifié, seule ou avec l'aide du Parc, les principaux <b>impacts environnementaux</b> liés à son activité (facteurs environnementaux liés aux : paysages – pollution lumineuse – sol – eau – énergie – matière première – déchets – eaux usées – air – bruit matériaux utilisés, déplacements...).	E : L'entreprise est parfaitement au fait de ses impacts sur l'environnement. Elle identifie et qualifie (par ex : faible – moyen – fort) les impacts environnementaux découlant de manière directe (matières 1 <sup>ères</sup> /activités/ production) ou indirecte (consommation/cycle de vie produit) de l'activité. L'entreprise est particulièrement vigilante à mettre en œuvre des pratiques et des dispositifs qui apporteront un plus en matière de management environnemental dans une logique de progrès (eaux usées, déchets et recyclage, parc de matériel et de véhicules, choix énergétiques). Sur ce dernier point, compte tenu du caractère très énergivore de l'activité, il est prévu la réalisation d'un diagnostic énergétique afin de définir les priorités d'actions à conduire (énergies locales, réduction de consommation d'énergie par ex par récupération de chaleur, meilleure isolation des bâtis). Pour la gestion d'eau, l'entreprise agit pour mettre en place des circuits fermés.	Rapport « Analyse des aspects environnementaux significatifs »		
1 2	L'entreprise connaît et sait informer ses clients sur les moyens de transports publics, doux ou le covoiturage. Quand cela est possible, elle l'indique dans ses supports de communication.		Observation et supports de communication		Non concerné dans ce cas d'activités
1 3	L'entreprise choisit des <b>matières premières</b> et des <b>fournisseurs respectueux</b> de l'environnement, quand ils existent.	E : l'entreprise utilise des produits locaux recyclés ou écolabellisés, notamment pour les produits de nettoyage. Les bouteilles sont traitées dans le § spécifique « eau ».	o b s e r v a t i o n e t discussion		

1 4	Par ses actions sur son site physique, L'entreprise participe à mettre en valeur ou améliorer le <b>patrimoine naturel, culturel et la biodiversité</b> du Parc et ses savoir-faire locaux.	Dans le cadre d'une concertation et d'une transparence, la société d'embouteillage communiquera des informations tous les ans au Parc de la vie sur le périmètre élargi en lien avec la commune. Aidé par le Parc, la société portera une attention particulière à ce périmètre à la fois dans la conduite de ses actions et de celles des autres usagers (notamment agriculteurs et forestiers dans le cadre d'une contractualisation). Cela se traduira par des actions de préservation (mobilisation d'un savoir-faire de gestion des milieux, bonne connaissance du Bassin versant et travail avec les acteurs concernés à des pratiques culturelles exten-sives sans impacts sur les milieux) et de sensibilisation.	E l é m e n t s d'information relatifs à la situation de la zone de captage élargie		
1 5	Pour ses projets à venir de construction ou de rénovation de bâtiments, l'entreprise prend en compte les ressources locales et renouvelables ainsi que les techniques d'écoconstruction. Elle utilise des savoir-faire locaux et recherche l'intégration du bâti dans le paysage.	E : l'entreprise évite les espèces envahissantes dans ses aménagements paysagers. Pour ses projets de construction, elle examine la faisabilité de bâtiments bioclimatiques, bien orientés peu consommateurs en énergie, intégrés dans le paysage. Pour le bâti existant, il s'agit d'amélioration des aménagements extérieurs avec conception intégrée dans l'environnement. Pour cela, elle bénéficie de conseil du Parc.	Plans – Descriptifs de projets		

## Critères humains et sociaux (H)

	Exigences obligatoires	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Eléments d'évaluation*	Satisfaction exigence **	Notes d'audit***
1 6	L'entreprise favorise la <b>participation du personnel</b> à la recherche de solutions et d'amélioration du processus de fabrication ou production de service aux clients	Questions pour expliciter : Qu'est-ce que l'entreprise a-t-elle entrepris pour favoriser la participation des collaborateurs à l'amélioration de ses prestations ? L'entreprise a-t-elle privilégié une intervention humaine à toutes formes d'automatisation systématique ou de substitution de l'homme par la machine, ou l'absence de contact humain ?	La participation, la formation et la stabilité des personnels, la valorisation des savoir-faire participe à la satisfaction des salariés et des chefs d'entreprise. L'évaluation de la		

1 7	L'entreprise favorise la <b>formation et la reconversion et la valorisation des savoir-faire</b> en tant que véritable richesse de l'entreprise	<p>Questions pour expliciter :</p> <p>. Est-ce que les besoins en <b>formation</b> sont clairement établis ? Est-ce qu'un plan de formation existe ? Est-ce que l'entreprise favorise le transfert de connaissance en interne notamment par le tutorat. Est-ce que la formation de nouveau collaborateur est bien organisée ? L'entreprise favorise t-elle l'accueil de stagiaires ou d'apprentis/ alternants lorsqu'elle capable de les accompagner ?</p> <p>L'entreprise favorise une culture commune des salariés autour de la connaissance de la ressource en eau exploitée et du territoire, notamment au travers d'efforts d'information et de formation.</p>	satisfaction peut être réalisée de différentes manières en fonction du particularisme de chaque entreprise (culture – taille – etc.). Par exemple par un entretien annuel de satisfaction planifié, un questionnaire, etc. Hormis les propriétaires ou gérants d'un établissement, tous les collaborateurs devraient pouvoir bénéficier de cette possibilité		
1 8	L'entreprise favorise la <b>stabilité du personnel</b> et une attention particulière portée aux <b>saisonniers</b>	<p>. Stabilité : attention portée à la rotation du personnel Exemple : reprise des saisonniers d'une année sur l'autre, conditions d'hébergement...</p> <p>. Implication du personnel de l'entreprise dans des projets dépassant le cadre de l'entreprise Ex : Appels à projets communaux, projets artistiques, réseau d'échanges de savoir-faire, réflexion sur les transports (mise en place d'un point d'animation de covoiturage par ex)</p>			
1 9	L'entreprise se soucie de l'insertion de salariés en <b>situation de handicap</b> et de <b>précarité</b> .	Recrutement des salariés et stagiaires : politique d'embauche de personnes loin de l'emploi, en partenariat avec des structures locales d'insertion, lorsque cela est possible en allant au-delà des obligations légales en fonction du nombre d'ETP .Exemple : recours aux secteurs protégé ou adapté (structure d'insertion ou ESAT pour notamment l'entretien de locaux ou jardins...).	Liste du personnel		
2 0	L'entreprise facilite l' <b>accueil de clients et visiteurs « tous publics »</b>	<b>E</b> : par pour tous, on entend l'accueil adapté pour des personnes en situation de handicap, en difficulté sociale.	Eléments de preuve à présenter par l'entreprise		

\* Eléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfaction de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification de bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)

## Critères supplémentaires pour l'artisanat et l'industrie (valorisation du savoir-faire) et produits transformés

Exigences	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Eléments d'évaluation *	Satisfac ion exigence **	Notes d'audit***
-----------	---	----------------------------	-----------------------------------	------------------

101 H/E/ T	Pour faire découvrir ses savoir-faire (artisans ou agricoles), l'entreprise prend grand soin à le faire dans un cadre qui les valorisent en lien avec l'image du Parc. Pour cela, elle se dote d'outils ou actions pédagogiques pour l'accueil du public sur le site, adaptés à la typologie d'entreprise : visite de l'entreprise, espace muséographique, visite de chantier, portes ouvertes, ...	E : Dans un souci de valorisation, et de promotion, de création de synergies sur le territoire, l'entreprise ouvre-t-elle ses portes pour des visites et participe-t-elle à des manifestations : visites / portes ouvertes pour les habitants ou touristes, démonstrations ou organisations de stages, participation à des symposium... ? L'entreprise mène-t-elle des actions d'animation autour du thème de l'eau (ex bar à eaux, réalisation de films...). Ces actions peuvent être accompagnées par le Parc grâce à la mobilisation de compétences en interne ou en externe.	Echange avec les responsables et observation		
102 H/E/ T	Pour les sites intégrant une boutique, l'entreprise peut proposer d'autres produits que les siens à la vente en respectant les critères suivants : - les produits « marqués », les produits issus du Parc et ceux provenant d'autres Parcs et les produits régionaux sont majoritaires. Ils doivent être différenciés et valorisés comme tels. - les autres produits proviennent prioritairement de France et d'Europe - les outils de présentation de la marque (affiche, attestation du bénéficiaire, support extérieur) sont proposés aux clients - la gamme des produits permet la mise à disposition de produits dont le prix est accessible pour le plus grand nombre - pour les savoir-faire ne se traduisant pas par un produit en aval, la valorisation de la marque doit pouvoir se faire sur le site de réalisation du savoir-faire (avec supports adaptés).		Echange avec les responsables et observation, factures		
103 H	L'entreprise s'engage à transmettre son savoir-faire par différentes actions : salariés, apprentis, stagiaires, accueil et/ou interventions dans les établissements scolaires...				Non concerné dans ce cas d'activités

\* Eléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfaction de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification de bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)

# Critères supplémentaires pour l'artisanat et l'industrie (valorisation du savoir-faire) et produits transformés

	Exigences	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Eléments d'évaluation	Satisfac tion exigence **	Commentaires/Notes d'audit***
104 T	Les produits sont transformés sur le Parc ou sur plusieurs Parcs	E : Seuls les processus de transformation nécessitant une ou plusieurs étape(s) qui ne peut être réalisée sur le territoire du Parc pour des raisons d'impossibilité technique, peuvent déroger à la règle de territorialité. Toute dérogation sera argumentée.			Non concerné dans ce cas d'activités
105 T	Les produits comportent une majorité de matières premières marquées (au moins 50% du poids). L'ingrédient principal du produit transformé est 100% marqué. Les autres matières premières majeures doivent être du territoire sauf impossibilité à expliquer.	E : Dans le cas d'impossibilité, d'inclure d'autres matières premières majeures issues du territoire, l'entreprise doit répondre à certains critères de proximité. Gazéification Possibilité de renforcer le gaz naturel de l'eau avec du gaz de la source d'origine ou du dioxyde de carbone à la condition que l'approvisionnement soit de proximité (départements limitrophes du Parc) afin de limiter les flux de transport.	Echange avec les responsables et factures		
106 E	La transformation garantit un produit le plus naturel possible. Sont proscrits : les conservateurs et colorants chimiques, les sels nitritiques, le sirop de glucose Sont autorisés : les substances aromatisantes et les épices d'origine naturelle ainsi que les gélifiants et épaississants d'origine naturelle	<b>Aromatisation</b> Dans le but de garantir la typicité du produit transformé, l'utilisation d'arômes est limitée à l'usage de d'arômes d'origine locale et emblématiques du territoire.	Echange avec les responsables et factures		

\* Eléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfacation de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification de bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)

## Critères supplémentaires pour l'eau

	Exigences	Interprétation de l'exigence : personnalisation (P) ou explicitation (E) des critères	Éléments d'évaluation	Satisfac tion exigence **	Commentaires/Notes d'audit***
1001 T	Le pouvoir de décision est au niveau du territoire	E : La capacité de décision et l'autonomie du directeur du site est réelle pour s'engager dans la marque (notamment dans le cas de l'appartenance à un groupe). Elle l'est aussi pour toutes questions importantes (y compris marketing et communication)	E change avec les responsable s		
1002 T	Les installations et la ressource sont localisées sur le territoire	E : La station de pompage, les installations et les périmètres de protection de la source -restreint et élargi- se situent sur le périmètre du Parc (possibilité de 15% hors Parc par rapport au périmètre)	Documents de situation		
1003 T/E	Le choix de fabrication des bouteilles et des autres emballages se fait au regard de l'impact environnemental global en termes de meilleur rapport avantages/inconvénients au regard de l'ensemble des critères environnementaux	<p>Dans le cadre de sa démarche durable, l'entreprise conduit une réflexion sur le bilan écologique des emballages notamment au regard du niveau de son activité en comparant les avantages/inconvénients (volume de production, clientèle locale ou régional/nationale). Celle-ci doit permettre de retenir la meilleure solution en amont en matière de recyclabilité des bouteilles (y compris les capsules de fermeture) et de réutilisation pour le verre dans le cadre d'un éventuel système de consigne.</p> <p>Dans le cas du PET, si l'entreprise n'utilise pas le R-PET, elle s'engage à voir la faisabilité d'un recours possible à ce type de matière pour la fabrication de ses bouteilles et à l'engagement dans la réduction du poids des bouteilles et des emballages.</p> <p>. Le choix du verre est souvent le choix le plus pertinent (et le plus simple) pour des petites unités d'embouteillage, qui font notamment de la vente directe avec verre consigné. Dans ce cas, il faut pouvoir juger de la possibilité d'organiser des filières en fonction des contextes publics rencontrés.</p>	E change avec les responsable s		<b>Contexte</b> : Le choix du matériau n'est pas un critère de marquage car il répond aux différents circuits de consommation visés (particulier, restaurant). Le PET (Polytéréphthalate d'éthylène) présente le bilan environnemental le plus favorable pour l'emballage d'eau. L'intérêt environnemental du PET s'apprécie en fonction du système de collecte, de tri et de recyclage fonctionnant au niveau des collectes locales. Aujourd'hui, une nouvelle génération de PET se met en place : le Polyéthylène téréphthalate (R-PET). Le verre exige une forte consommation d'énergie pour sa production, son transport (volume et poids importants),
1004 E	Le choix du mode de transport des bouteilles est essentiel par rapport à l'empreinte carbone	Des solutions alternatives au camion sont possibles en fonction des contextes (par ex train). Sinon, le choix portera sur des véhicules moins consommateurs d'énergie (ex : label écotransport). L'entreprise communique sur ces choix.	E change avec les responsable s		

\* Éléments d'évaluation : moyen de preuve pour la réalisation du critère d'exigence (document, observation...)

\*\* Satisfaction de l'exigence au travers les 3 possibilités : oui / non / NC (entreprise non concernée par le critère)

**\*\*\* Notes d'audit : information collectée durant l'audit (appréciation qualitatives, identification de bonnes pratiques, suivi des marges de progrès observées)**